Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601162-20251209-2025_9_10-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 09 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le neuf décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

04 décembre 2025

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

Mme JEGO Anne-Marie, M. MADEC Jacques, Mme RIO Annick, M. BEGKOYIAN Pierre, Adjoints ;
M.MATIGNON Philippe, Mme ROSSIGNOL Christine, M. PASCO Yann, Mme RUMEUR Anne, MM. HUET Pascal, CAILLOCE Stéphane, Mme HERVE Nadia, M. FICKO David, M. LE SOMMER Charles, Mme WLODARCZAK Françoise, *Conseillers municipaux* ;

Représentées : Mme DUVERGER Cécile par M. CAGNARD Hervé,
Mme BERTHO-LAUNAY Sandrine par Mme JEGO Anne-Marie
Excusée : Mme KERZERHO Sophie
Absent : M. MAHE Bertrand
Secrétaire de séance : M. PASCO Yann

n°2025-9-10: Dénomination d'une voie privée ouverte à la circulation publique à Kerivaud

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les voies privées ouvertes à la circulation publique doivent être désormais dénommées.

Tel est le cas de la voie privée débutant à Kerivaud et cheminant vers le nord. La dénomination proposée a été approuvée par la majorité des riverains.

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

DENOMME la voie privée au nord de Kerivaud :

- **Impasse du Lézard**
- **Poent en Hesert**

Le Maire,
Hervé CAGNARD